

CONCOURS DE PIANO HONENS

**GUIDE DE RÈGLES ET DE CANDIDATURE
2018 PRIX HONENS DE PIANO**

v. 1 / le 13 mars 2018

© 2018 Honens

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	1
CONCOURS DE PIANO HONENS	1
L'ARTISTE COMPLET	1
DEROULEMENT DU CONCOURS	1
Procédure de candidature	1
Quarts de finale : série d'auditions internationales	1
REPLAÇANTS	2
Demi-finales : série de récitals	2
Finale : concerto et série d'entretiens	2
Bilan avec les pianistes	2
PRIX	3
Récompense financière Remise en dollars canadiens	3
Programme de développement artistique	3
COMMENT SOUMETTRE SA CANDIDATURE	3
Admissibilité	4
Date limite	4
Frais de candidature	4
Documents nécessaires à la candidature	4
DIRECTIVES RELATIVES AUX DOCUMENTS D'APPUI	4
Lettres de recommandation	5
REPERTOIRE	5
Récitals en solo	5
RAPPELS	6
Récital collaboratif	6
GROUPE I	6
GROUPE II	6
GROUPE III	6
GROUPE IV	7
GROUPE I	7
GROUPE II	7
GROUPE III	7
Partitions	8
ENTRETIENS	8
ARTISTES COLLABORATEURS	8
Demi-finales	8
Finale	8
ORDRE DE PASSAGE	9
REPETITIONS	9
JURYS	9
Jury de sélection des candidats	9
Premier jury : quarts de finale	10
Second jury : demi-finales et finale	10

MODERATEUR DU JURY	10
MATHEMATICIEN OFFICIEL	11
REGLES APPLIQUEES AU JURY	11
Salle du jury et réunions.....	11
Comportement du jury	11
Confidentialité du jury	11
Conflit d'intérêts.....	12
Communication entre les jurés et les pianistes	12
SYSTEME DE NOTATION ET DE CLASSEMENT.....	12
PROCEDURES DE VOTE	13
CONSEILLERS ET CONSEILLER EN RESIDENCE	13
CONCERTS DE RAPPEL	13
PIANOS	13
ENREGISTREMENTS ET DIFFUSIONS AUDIOVISUELS	14
HEBERGEMENT	14
Quarts de finale	14
Demi-finales et finale	14
VOYAGE	14
Quarts de finale	14
Demi-finales	15
EVENEMENTS	15
Quarts de finale	15
Demi-finales et finale	15
CALENDRIER DU CONCOURS	15
2017	15
2018	16
DISPENSE DE FRAIS ET DROITS DE REPRESENTATION	17
CLAUSE DE NON-RESPONSABILITE	17

CONCOURS DE PIANO HONENS

Le concours de piano Honens a lieu tous les trois ans dans le cadre du Festival Honens, le festival international de piano du Canada. Le concours est à la recherche de l'Artiste complet—une pianiste du 21^e siècle pour un public du 21^e siècle—et offre la plus grande récompense financière et le programme de développement de carrière le plus complet de l'ensemble des concours musicaux internationaux : le prix Honens pour piano.

L'ARTISTE COMPLET

L'Artiste complet est un interprète sensible, un collaborateur accompli, un virtuose inspirant l'admiration, un communicateur, un explorateur qui aime prendre des risques et un rêveur. Il exprime et interprète des idées issues d'un vaste contexte culturel, fait preuve d'une vive imagination dans ses représentations, il fait des choix de programmes pertinents qui témoignent d'une fascination pour la vie en dehors du studio de répétition. L'Artiste complet inspire le cœur et engage l'intellect.

Le concours Honens recherche un pianiste unique, imaginatif et informé, un artiste complet émergeant dont la voix distinctive, la polyvalence et la facilité à communiquer démontrent qu'il est prêt à se lancer dans une carrière professionnelle.

Les interprétations de l'Artiste complet sont fondées sur la compréhension intellectuelle et émotionnelle d'un texte musical et sur sa capacité à synthétiser et exprimer cette compréhension pour défier et toucher à la fois l'esprit et l'émotion de l'auditeur. Cette conscience créative provient non seulement de la connaissance d'une composition en particulier, mais aussi, de manière tout aussi importante, d'une variété de connaissances de la musique connexe, de la littérature musicale dans son ensemble, et des autres arts, notamment les arts visuels et littéraires. Si, par conséquent, l'interprétation semble inhabituelle et non conventionnelle, c'est de manière fraîche et naturelle. Les artistes qui participent au concours Honens doivent également exprimer—à travers la conception de leur programme, leur présence scénique et les entretiens avec des journalistes artistiques—leur sensibilité à la culture contemporaine, de même qu'une volonté et une capacité à communiquer efficacement avec le public actuel. Ce sont des pianistes du 21^e siècle pour un public du 21^e siècle.

DEROULEMENT DU CONCOURS

Procédure de candidature

Les candidatures peuvent être soumises en ligne jusqu'au 31 octobre 2018. Les candidats sont évalués sur leur proposition de programme, leur expérience en fonction de l'âge et des lettres de recommandation confidentielles. Cinquante pianistes sont sélectionnés pour les quarts de finale.

Quarts de finale : série d'auditions internationales

Les quarts de finalistes doivent présenter un récital de 40 minutes devant un public à Berlin et à New York. Une aide au déplacement supplémentaire sera fournie.

Chaque pianiste doit présenter un morceau de piano pour soliste du répertoire soumis lors de sa candidature et participer à un entretien de dix minutes en anglais avec un journaliste artistique. Les représentations et les entretiens sont filmés dans les conditions les plus similaires possible.

Les récitals et les entretiens sont aussi filmés dans les conditions les plus similaires possible. L'équipe d'enregistrement inclut au moins un ingénieur en audiovisuel, le Directeur de Développement de Carrière et de Concours et le Président & Directeur Artistique de Honens. La fonction de ce dernier est de garantir que les conditions soient les plus uniformes possible et de noter l'état des instruments, la qualité acoustique des pièces dans lesquelles le pianiste joue et toute circonstance inhabituelle (ex. : températures extrêmes, etc.).

Dix pianistes sont sélectionnés pour les demi-finales. Les pianistes seront informés de la décision du jury par courrier électronique le 19 avril 2018. Les pianistes doivent confirmer leur participation aux demi-finales avant le 26 avril 2018.

REPLAÇANTS

Le premier jury choisit quatre remplaçants dans l'ordre de classement, un ou plusieurs pouvant être invités à participer aux demi-finales en cas de désistement de l'un des dix premiers. Honens avise les pianistes-remplaçants dès que le jury a pris sa décision et demande une confirmation immédiate de l'acceptation en tant que remplaçant. Si un pianiste se désiste des demi-finales avant le 20 juillet 2018, un remplaçant pourra être invité à prendre sa place.

Demi-finales : série de récitals

Chacun des dix demi-finalistes présente un récital en solo de 65 minutes et un récital de musique de chambre de 65 minutes qui inclut la collaboration avec un instrumentiste et un chanteur.

Le second jury sélectionne trois pianistes pour participer à la finale. La délibération du jury a lieu immédiatement à la suite de la dernière représentation de la demi-finale et l'annonce des finalistes se fait depuis la scène le soir même.

Trois pianistes participent à la finale.

Finale : concerto et série d'entretiens

Les trois finalistes joueront deux fois : une première performance avec un ensemble à vents et une deuxième avec orchestre. Ils devront choisir le programme de musique de chambre à partir d'une liste d'œuvres fournie et peuvent interpréter n'importe quel concerto composé après 1760. Un journaliste artistique conduit un entretien de 15 minutes en anglais avec chaque pianiste.

Bilan avec les pianistes

Les pianistes restent à Calgary une journée après la finale pour discuter de leur technique et de leur musicalité avec les membres du second jury.

PRIX

Le prix Honens pour piano est remis à un pianiste d'exception qui représente au mieux la philosophie du Pianiste complet. Un seul lauréat du prix Honens est nommé à chaque concours, les résultats *ex aequo* ne sont pas permis.

Tous les demi-finalistes peuvent recevoir une récompense financière s'ils restent à Calgary jusqu'à la fin du concours, moment auquel ils se réuniront avec les membres du second jury pour un bilan enrichissant.

Récompense financière

Remise en dollars canadiens

Lauréat du prix Honens (un)
100 000 \$ CAD

Finalistes : Prix Raeburn (deux)
10 000 \$ CAD chacun

Demi-finalistes (sept)
2 500 \$ CAD chacun

Programme de développement artistique

Le lauréat du prix Honens bénéficie d'un programme de développement artistique et de carrière estimé à une valeur d'un demi-million de dollars (CAD). Le programme inclut un service de représentation dans le monde entier pendant trois ans; des récitals pour artistes émergents sur les marchés incontournables du développement de carrière qui par le passé ont compté Berlin, Londres, Munich, New York, Paris et Toronto; des résidences au Banff Centre for Arts and Creativity pour préparer un programme, des enregistrements et des projets spéciaux; des opportunités de coaching et de mentorat avec des artistes et des producteurs établis; ainsi que la sortie et la promotion d'un enregistrement professionnel sous étiquettes Honens et Hyperion. Le programme de développement artistique est fait sur mesure en fonction des objectifs du lauréat du prix Honens avec l'aide de l'administration Honens, des consultants et des jurys.

COMMENT SOUMETTRE SA CANDIDATURE

Les candidatures au Concours de piano Honens sont acceptées en ligne par l'intermédiaire de la plateforme de candidature du « Decision Desk ».

Les candidats doivent créer un nom d'utilisateur et un mot de passe et accepter les conditions de service du « Decision Desk ». Les candidatures incomplètes feront l'objet d'un refus immédiat. Le système de candidature en ligne tiendra compte des soumissions de candidatures complètes dès leur réception.

Admissibilité

Les pianistes de toutes nationalités, âgés de 20 à 30 ans au 30 août 2018, à l'exception d'anciens lauréats du prix Honens et de pianistes représentés par des professionnels, peuvent soumettre leur candidature.

Date limite

Tout le matériel doit être reçu avant le 31 octobre 2018 (23 h 59 GMT -07 h). Les lettres de recommandation doivent être reçues avant le 14 novembre 2017 (23 h 59 GMT -07 h).

Frais de candidature

100 \$ (USD)

Ces frais non remboursables doivent être payés par carte de crédit lors de l'envoi de la candidature en ligne. Les informations de carte de crédit seront transmises en toute sécurité. Il n'est pas possible d'annuler les frais de candidature.

Documents nécessaires à la candidature

Pour compléter votre candidature, vous devez numériser et télécharger des documents au format PDF et envoyer des photographies numériques au format JPEG/JPG. Assurez-vous que chaque document et photographie soit téléchargé(e) séparément et orienté(e) correctement (portrait ou paysage).

- Téléchargez les documents suivants, dont la plupart complètent les informations que vous fournissez dans votre candidature :
- Biographie : une biographie professionnelle soulignant vos réussites
- Pièce d'identité : justificatif d'âge (passeport ou autre pièce d'identité émise par le gouvernement)
- Éducation : diplômes, certificats et relevés de notes
- Bourses et récompenses : diplômes, certificats et lettres
- Autres concours : certificats, lettres, coupures de presse et critiques
- Expérience professionnelle : preuves de représentations avec orchestre, de concerts de musique de chambre et de récitals en solo (programmes officiels), enregistrements commerciaux et compositions (couverture de disque ou première page de partitions) et revue de presse
- Photographies : au minimum un portrait pouvant être reproduit

DIRECTIVES RELATIVES AUX DOCUMENTS D'APPUI

- Seuls les documents PDF et les images JPEG/JPG seront acceptés.

- Tous les documents numérisés doivent être lisibles (nuances de gris ou noir et blanc recommandés).

Orientation du document : les documents portrait (vertical) doivent être numérisés afin d'apparaître en format portrait dans le PDF ; de même, les documents imprimés horizontalement (paysage) doivent apparaître au format paysage dans le PDF.

- Les photographies doivent être envoyées par voie numérique à une résolution suffisante pour une reproduction de 300 dpi.
- Ne pas envoyer de copies papier par la poste ou transférer de pièces jointes par courriel, sauf en cas de demande par Honens.

Veillez noter que les bibliothèques publiques, les magasins de fournitures de bureau et autres services peuvent numériser des documents pour vous. Si vous n'êtes absolument pas en mesure de téléverser la documentation, veuillez contacter l'administration de Honens à l'adresse competition@honens.com pour recevoir des instructions.

Lettres de recommandation

Une candidature doit inclure deux lettres confidentielles de recommandation de la part de musiciens de renommée internationale, qui ne sont pas de la famille du candidat, et sont qualifiés pour attester des qualités musicales de celui-ci. La candidature en ligne requiert que le candidat donne les noms et adresses électroniques des personnes qui ont accepté de fournir des recommandations. Le système de candidature en ligne contacte ces personnes directement par courriel et leur demande de soumettre leur recommandation par voie électronique. Honens acceptera une recommandation papier si elle est jointe dans une enveloppe scellée avec le nom de l'auteur de la recommandation signé en travers du rabat.

Ces évaluations confidentielles doivent définir si le candidat est qualifié et prêt pour le concours international Honens et pour une carrière professionnelle en musique.

Il relève de la responsabilité de chaque candidat de s'assurer que ces lettres soient soumises. Les candidatures ne comptant pas au moins deux lettres de recommandation seront considérées comme incomplètes. Les lettres de recommandation doivent être reçues avant le 14 novembre 2017 (23 h 59 GMT -07 h).

REPertoire

Récitals en solo

Les candidats soumettent deux programmes de récitals en solo pour le concours. Le premier programme, d'une durée de 40 minutes, sera présenté lors des quarts de finale. Le second programme, d'une durée de 65 minutes, sera présenté lors des demi-finales. Il n'est pas possible de répéter un programme.

Chaque récital doit être préparé avec le même soin et les mêmes principes que pour un engagement professionnel public. **Honens estime qu'un artiste complet explore à la fois les œuvres pivots de la littérature du piano et la musique de notre temps (c'est-à-dire les œuvres composées au cours des**

50 dernières années). Les candidats sont par conséquent encouragés à inclure cet éventail d'œuvres dans les programmes solos et/ou collaboratifs du concours.

Le temps total alloué pour chaque récital solo doit inclure le temps d'applaudissement et les pauses entre les mouvements et les morceaux, le temps de musique en soi doit donc être légèrement plus court que les temps indiqués. Si, selon l'opinion de l'administration du concours, un programme soumis semble trop court ou trop long, celle-ci se réserve le droit de demander un ou des changements.

Tout répertoire est sujet à l'approbation finale du jury de sélection des candidats. Aucun changement ne peut être apporté aux récitals en solo une fois que la candidature est soumise au concours le 31 octobre 2018.

RAPPELS

Les demi-finalistes sont encouragés à présenter un rappel de deux ou trois minutes après leur récital en solo de 65 minutes. Les candidats ne sont pas tenus d'inclure ces œuvres dans le répertoire qu'ils proposent dans leur soumission au concours.

Récital collaboratif

Le répertoire de chant et de musique de chambre est limité aux programmes suivants et doit être présenté dans l'ordre requis. Un changement au programme de récital collaboratif du candidat peut être demandé jusqu'au 26 avril 2018 et est soumis à l'approbation de l'administration du concours. Chaque groupe conclut avec le même « rappel programmé ».

GROUPE I

- | | |
|------------|---|
| FINZI | Let us garlands bring
baryton et piano |
| BRITTEN | Suite pour violon et piano, op. 6 |
| CORIGLIANO | Sonate pour violon et piano |

GROUPE II

- | | |
|------------|---|
| BEETHOVEN | An die ferne Geliebte, op. 98
baryton et piano |
| WEBERN | Quatre pièces pour violon et piano, op. 7 |
| SCHOENBERG | Fantasie pour violon et piano, op. 47 |
| SCHUBERT | Fantaisie en do majeur, D. 934 |

GROUPE III

- | | |
|---------|---|
| POULENC | Chansons gaillardes
baryton et piano |
|---------|---|

DEBUSSY	Sonate pour violon en sol mineur
FAURÉ	Sonate pour violon no 1 en la majeur, op. 13
GROUPE IV	
RIMSKY-KORSAKOV	Quatre chansons, op. 40 baryton et piano
MEDTNER	Deux chansons avec danse, op. 43 IIa et IIb Violon et piano
PROKOFIEV	Sonate pour violon no 1 en fa mineur, op. 80

Finale : récital de musique de chambre

Le répertoire du récital de musique de chambre en finale doit se limiter aux programmes présentés ci-dessous et être interprété dans l'ordre proposé. Un changement au programme de récital collaboratif du candidat peut être demandé jusqu'au 26 avril 2018 et est soumis à l'approbation de l'administration du concours.

GROUPE I

MOZART	Quintette pour piano et vents en mi bémol majeur, K. 452
FRANÇAIX	L'Heure de berger

GROUPE II

BEETHOVEN	Quintette pour piano et vents en mi bémol majeur, op. 16
CARTAN	Introduction et Allegro

GROUPE III

SPOHR	Quintette pour piano et vents en do mineur, op. 52
ROUSSEL	Divertissement, op. 6

Finale : Concerto

Les candidats peuvent interpréter n'importe quel concerto composé après 1760 pouvant être interprété par l'Orchestre philharmonique de Calgary sans l'ajout de plus de quelques musiciens surnuméraires. Si le jury de sélection des candidats pense qu'un candidat a choisi un concerto qui ne le mettrait pas en valeur étant donné le temps de préparations nécessaire ou pour toute autre raison, l'administration du concours en informera le candidat qui se verra dans l'obligation de soumettre une autre option.

Les candidats doivent indiquer le choix de cadence pour chaque concerto, lorsque nécessaire.

Un changement du répertoire de concerto peut être demandé jusqu'au 26 avril 2018 et est sujet à l'approbation de l'administration du concours.

Partitions

Les demi-finalistes doivent fournir à l'administration de Honens une partition de chaque œuvre solo et des cadences qu'ils vont présenter, dans l'édition qu'ils ont choisie. L'équipe du concours fera une photocopie de ces partitions au cours du « choix de piano » de chaque demi-finaliste le 26 août 2018. Les partitions seront utilisées à titre de référence par le jury uniquement et seront détruites après le concours.

ENTRETIENS

De nos jours, pour entreprendre une carrière en musique, Honens estime que les pianistes doivent être d'habiles communicateurs. Afin de vérifier ces compétences, un journaliste artistique professionnel aura deux entretiens avec les pianistes : le premier, d'une durée de 10 minutes, aura lieu au cours des quarts de finale, et le second, d'une durée de 30 minutes, aura lieu avec les trois finalistes. Les deux entretiens sont filmés. Les jurys évaluent ces entretiens en fonction de l'aptitude du pianiste à communiquer et à réaliser une carrière musicale majeure. La langue de tous les entretiens est l'anglais, mais la maîtrise de l'anglais ne sera pas un facteur d'évaluation. Les quarts de finalistes et les finalistes recevront des exemples de questions plusieurs jours avant ces entretiens pour pouvoir s'y préparer. Des extraits des vidéos peuvent être utilisés afin de promouvoir le concours.

ARTISTES COLLABORATEURS

Les demi-finalistes collaborent avec un baryton et un violoniste. Les finalistes présentent deux concertos avec l'Orchestre philharmonique de Calgary et un chef d'orchestre invité. Le baryton, le violoniste et le chef d'orchestre se réunissent avec le jury au cours de la délibération de leurs épreuves respectives pour donner leurs impressions concernant chaque pianiste avant la notation. Ils sont invités à discuter de l'ensemble de l'expérience collaborative, depuis la répétition jusqu'à la représentation.

Demi-finales

Benjamin Appl, baryton
Jonathan Crow, violon

Finale

Ensemble Azahar
Orchestre philharmonique de Calgary
Karina Canellakis chef d'orchestre

ORDRE DE PASSAGE

Les performances des quarts de finalistes auront lieu dans la ville/le lieu qu'ils ont indiqué sur leur candidature en ligne. Les candidats doivent choisir le lieu le plus près de leur lieu de résidence au cours des périodes de représentation indiquées. L'ordre de passage sera déterminé selon la disponibilité du pianiste et organisé par l'administration du concours.

L'ordre de représentation des demi-finalistes sera déterminé le 2 mai 2018. Les pianistes participeront à un tirage au sort par vidéoconférence qui aura lieu à Calgary et qui pourra être diffusée en direct sur internet. Tous les demi-finalistes doivent participer (virtuellement) au tirage au sort. Cet ordre de passage sera maintenu pour les demi-finales sauf, à la discrétion du modérateur du jury, en raison d'un accident, d'une maladie ou d'une autre circonstance importune. Le pianiste qui reçoit le « numéro 1 » présentera son récital en premier, le pianiste qui reçoit le « numéro 6 » est le premier à présenter son récital collaboratif.

L'ordre de représentation pour la finale est déterminé selon des critères de programmation et décidé par l'administration du concours, ainsi que par le chef d'orchestre de la finale.

REPETITIONS

Chaque demi-finaliste a deux heures et demie de répétition avec le baryton et le violoniste, le temps étant divisé en fonction du répertoire choisi. Il y aura une répétition générale avec chaque collaborateur juste avant le récital collaboratif.

Les finalistes ont une répétition de 30 minutes avec le chef d'orchestre immédiatement suivie d'une répétition de 2 heures avec l'orchestre pour leur concerto. Une répétition générale a lieu le jour de chaque représentation de concerto.

Les pianistes ne peuvent pas enregistrer leurs répétitions.

JURYS

Parmi les jurys de Honens, on compte des pianistes de concert et d'autres personnalités de la scène musicale qui jouent un rôle important dans la carrière d'un artiste de scène, comme des imprésarios, des musiciens-collaborateurs, des présentateurs de concerts et de festivals, ainsi que des producteurs, chefs d'orchestre et professionnels de l'enregistrement. Tous les membres des jurys ont une connaissance poussée de la littérature du piano et possèdent ou connaissent les qualités qu'un artiste doit posséder pour construire et maintenir une carrière dans le monde musical d'aujourd'hui. Les biographies de tous les membres des jurys peuvent être consultées sur honens.com

Jury de sélection des candidats

Le jury de sélection des candidats, composé de quatre membres, dont le président et directeur artistique de Honens, évalue les candidatures selon le programme proposé, l'expérience en fonction de l'âge et les lettres de recommandation. Une fois que les évaluations sont faites indépendamment par l'intermédiaire du système en ligne de Honens, le jury se réunit par vidéoconférence ou téléconférence pour confirmer le nom des 50 pianistes choisis pour participer aux quarts de finale.

Le jury de sélection des candidats est composé des membres suivants :

Michael Kim	Canada / États-Unis
Noriko Ogawa	Japon / Royaume-Uni
Gilles Vonsattel	Suisse–États-Unis / États-Unis

nationalité / pays de résidence

Premier jury : quarts de finale

Le premier jury, composé de quatre membres, se réunit au Banff Centre pendant une semaine pour évaluer les récitals et entretiens des 50 quarts de finalistes. Ce jury sélectionne dix pianistes pour participer à la demi-finale.

Le premier jury est composé des membres suivants :

Catherine d'Argoubet	France / France
Winston Choi	Canada / États-Unis
Eduardo Monteiro	Brésil / Brésil
Pedja Muzijevic	États-Unis / États-Unis

nationalité / pays de résidence

Second jury : demi-finales et finale

Le second jury, composé de sept membres, sélectionne trois finalistes parmi les demi-finalistes et le lauréat du prix Honens parmi les finalistes.

Le second jury est :

Inon Barnatan	Israël / États-Unis
Ingrid Fliter	Argentine-Italie / Italie
Anette Josef	Allemagne / Allemagne
Wu Han	Taiwan–États-Unis / États-Unis
André Laplante	Canada / Canada
Asadour Santourian	États-Unis / États-Unis
Minsoo Sohn	Corée du Sud / Corée du Sud

nationalité / pays de résidence

MODÉRATEUR DU JURY

Le Directeur Artistique (ou son équivalent) de Honens joue le rôle de modérateur du jury. À tout moment, il a le droit de rappeler aux jurés les critères de sélection des pianistes et des lauréats dans l'objectif de maintenir l'intégrité du processus et du concours. Il peut inviter à débattre à tout moment. Il est un membre votant du jury de sélection des candidats, mais ne vote pendant aucune des étapes suivantes du concours.

MATHEMATICIEN OFFICIEL

Le mathématicien officiel contrôle et régule le processus de vote et de notation pour garantir une équité absolue. Il participe aux délibérations du jury, mais ne vote pas et n'est pas invité à discuter des musiciens avec les jurés. Le modérateur du jury peut demander au mathématicien officiel de mener des discussions au sujet de la notation ou des processus de vote ou lorsque les notes ou classements entre les pianistes sont indéchiffrables.

REGLES APPLIQUEES AU JURY

Les règles suivantes garantissent que le concours Honens est aussi juste que possible et que sa réputation sert de modèle dans le monde des concours. Si l'une des règles suivantes est enfreinte, le modérateur du jury peut, à sa discrétion, démettre un membre du jury de ses fonctions et/ou disqualifier un ou des pianistes participants.

Salle du jury et réunions

Toutes les réunions officielles du jury sont interdites d'accès sauf pour les jurés, le mathématicien officiel, les interprètes, si nécessaire, le modérateur du jury et le directeur de développement de carrière du concours (ou son équivalent). En aucune circonstance, les jurés ne peuvent avoir d'invités lors des réunions du jury ou, dans le cas du second jury, dans la salle de réunion du jury désignée. Les artistes-collaborateurs pour les demi-finales et la finale participent également aux réunions respectives de délibération. La langue officielle des réunions du jury est l'anglais.

Comportement du jury

Les membres des jurys doivent rester silencieux et impassibles lors des représentations du concours. Le jury de sélection des candidats voit tout le matériel soumis par les candidats. Le premier et le second jury voient seulement la biographie, l'âge, la nationalité et le programme de représentation de chaque pianiste, comme prévu dans le classeur officiel du jury et le programme officiel du concours. Les jurés ne peuvent faire des recherches sur les pianistes avant le concours. Il relève de la responsabilité de chaque juré de prendre et de conserver des notes complètes à propos de toutes les représentations du concours dans son classeur. Les notes doivent être prises à des fins d'appui au moment du vote et, dans le cas du second jury, aux réunions avec les pianistes le jour suivant la remise des prix.

Confidentialité du jury

Les procédures du jury sont confidentielles. Les jurés ne peuvent discuter d'aucun aspect de la procédure ou de la représentation des pianistes entre eux ou avec des tiers sauf lors des réunions officielles. Les tiers présents lors des réunions du jury ne sont autorisés à discuter d'aucun aspect de la procédure avec quiconque à aucun moment. Il relève de la responsabilité du modérateur du jury d'annoncer les décisions du second jury après les demi-finales et la finale.

Les votes individuels et/ou les votes collectifs ne peuvent pas être divulgués en public. Rien de ce qui est écrit dans les classeurs des membres du jury ne peut être divulgué publiquement avant, pendant ou après le concours. Les classeurs et leurs contenus sont la propriété de Honens et seront détruits immédiatement après les délibérations des quarts de finale et de la finale.

Conflit d'intérêts

Si un juré a ou a eu dans le passé une relation professionnelle ou personnelle avec un pianiste dont il doit juger la candidature ou la représentation, il doit en aviser le modérateur du jury avant son étape d'arbitrage. Il relèvera de la responsabilité du modérateur du jury de décider si le membre doit ou non voter sur la performance du pianiste en question, en tenant compte de la proximité et de la durée de ladite relation. Dans le cas où la relation est ou a été, au cours des cinq années précédentes, une relation régulière ou occasionnelle de type professeur et étudiant, le modérateur du jury ne permettra pas au membre de voter pour la candidature ou la représentation du pianiste. Le modérateur du jury informera le reste des jurés de toute déclaration de conflit d'intérêt, qu'il ait été jugé ou non en tant que tel.

Communication entre les jurés et les pianistes

Aucune communication de quelque sorte que ce soit n'est permise entre les membres du jury et les pianistes candidats jusqu'à l'annonce du Lauréat du prix Honens.

Tous les membres du second jury restent à Calgary après la fin du concours, afin de faire un bilan avec les pianistes. Les jurés sont libres de partager leurs connaissances et leur expertise comme ils le souhaitent et les pianistes ont l'opportunité de discuter individuellement avec les jurés à propos de leur technique et musicalité personnelles.

Dans le cas où un pianiste tenterait de communiquer avec un membre du jury, que ce soit avant ou pendant l'annonce du lauréat du prix Honens, ledit juré doit en informer le modérateur du jury. Le pianiste en question peut être sujet à une disqualification, à la discrétion du modérateur du jury.

SYSTEME DE NOTATION ET DE CLASSEMENT

Le système de notation et de classement a été spécialement conçu par Ernest Enns, Professeur Émérite de mathématiques et de statistiques à l'Université de Calgary, avec le concours du mathématicien Moses Renert. Ceci garantit des résultats donnant un poids égal à l'opinion de chaque juré.

Les jurés notent chaque performance et entretien séparément. Les notes sont mesurées et converties en classements. Les notes ne sont pas reportées de la sélection des candidats aux quarts de finale, ni des quarts de finale aux demi-finales. Les notes des demi-finales et de la finale sont combinées pour un classement cumulé.

Les notes des quarts de finale sont calculées comme suit :

Récital : 90 %
Entretien : 10 %

Les notes des demi-finales et finales sont calculées comme suit :

Récitals en solo : 30 %
Récital collaboratif : 30 %
Récital final de musique de chambre : 15%
Concerto final : 15%
Entretien : 10 %

PROCEDURES DE VOTE

Les jurés votent à l'aide d'un bulletin secret par l'intermédiaire du système de notation des candidatures en ligne ou sur des bulletins papier officiels. Le processus à chaque réunion de délibération est basé sur le « système optimal de notation du jury », numéro de droit d'auteur 459777, par Ernest Enns et Moses Renert, et est contrôlé et régulé par le mathématicien officiel pour garantir une équité absolue.

Le public peut consulter les règles officielles du jury sur honens.com et lire les procédures de vote en détail.

CONSEILLERS ET CONSEILLER EN RESIDENCE

Un pianiste très respecté et très actif sur la scène internationale fera office de mentor-résident pour Honens. Chaque demi-finaliste qui n'accède pas à la finale rencontrera le mentor-résident pour une séance de coaching d'une heure dans les jours suivant la demi-finale. Le mentor-résident est également présent lors de la finale, après quoi il rencontre les deux finalistes et le lauréat du prix Honens.

Le mentor-résident et une équipe d'autres musiciens reconnus sont à la disposition du lauréat du prix Honens pour le coacher et le conseiller pendant le programme de développement artistique de trois ans.

CONCERTS DE RAPPEL

Chaque demi-finaliste qui n'accède pas à la finale sera invité à présenter un « Concert de rappel » à Calgary les 5, 6 et 7 septembre 2018. Ces concerts sont ouverts gratuitement au public.

PIANOS

Tous les quarts de finalistes joueront sur des pianos à queue de concert lors des quarts de finale. Les pianistes ne sont pas autorisés à essayer le piano avant leur récital de quart de finale.

Les demi-finalistes auront l'opportunité de choisir leur piano dans une variété de pianos à queue de concert (les marques haut de gamme). Chaque demi-finaliste disposera de 30 minutes pour choisir. Il peut choisir un instrument pour le récital solo, un autre pour le récital collaboratif et un autre pour chaque représentation de concerto, s'il le souhaite. Chaque pianiste doit faire son choix par écrit immédiatement à la suite du temps imparti. Les pianistes peuvent être accompagnés d'une autre personne (sauf s'il s'agit d'un autre pianiste du concours) s'ils le souhaitent. Cependant, le pianiste ne doit pas communiquer avec son accompagnateur jusqu'à ce que le choix soit fait. Les pianistes peuvent communiquer avec un technicien au cours de leur temps imparti s'il semble y avoir un problème avec un instrument, mais tout autre type de communication est limité à la communication entre le pianiste et l'administration du concours. Les représentants des deux fabricants de pianos peuvent observer le choix de piano, mais ne peuvent pas communiquer avec les pianistes jusqu'à ce que le choix officiel ait été fait. Les pianistes peuvent enregistrer leur choix de piano de 30 minutes s'ils le souhaitent. Tous les choix de piano sont définitifs. Aucun changement n'est permis sauf entre des pianos produits par le même fabricant.

ENREGISTREMENTS ET DIFFUSIONS AUDIOVISUELS

Toutes les représentations du concours peuvent être enregistrées pour une diffusion audio et vidéo, à la fois par voie traditionnelle (radio) ou en ligne. Les diffusions peuvent être faites par tout moyen de transmission, notamment et sans s'y limiter, la télévision, la radio et internet. En soumettant une candidature au concours, le candidat renonce à tous droits concernant tout enregistrement et diffusion de quelque sorte que ce soit et tout moyen de diffusion de sa performance. En outre, le candidat accepte que la fondation (Esther Honens International Piano Competition Foundation), ses cessionnaires et licenciés puissent utiliser les représentations indéfiniment et de quelque manière que ce soit.

Les demi-finalistes recevront des enregistrements sur CD ou des fichiers numériques de leurs représentations au concours à des fins promotionnelles seulement. Les quarts de finalistes peuvent recevoir des fichiers numériques ou acheter un DVD de leur représentation de quart de finale au prix de la reproduction, sur demande.

HEBERGEMENT

Quarts de finale

Honens offrira une liste d'hébergements abordables pour toutes les villes de quarts de finale. Les pianistes sont chargés de s'occuper de tous les arrangements et de payer pour l'hébergement.

Demi-finales et finale

Les demi-finalistes seront logés individuellement dans des maisons privées. Les repas, infrastructures et transports dans Calgary seront offerts du 25 août 2018 au 9 septembre 2018. Dans le cas du lauréat du prix Honens, cette même offre sera prolongée jusqu'au 16 septembre. Les hôtes des pianistes feront tous les efforts possibles pour que leurs invités se sentent à l'aise, dans une atmosphère familiale. Les pianistes pourront jouer sur le piano à queue de la résidence des hôtes.

Les pianistes qui souhaitent arriver plus tôt ou rester plus tard que ces dates seront responsables de leur propre hébergement et de leur nourriture.

Les familles d'accueil sont prévues pour les pianistes du concours seulement. L'hébergement d'amis, de partenaires, d'époux ou de membres de la famille relève de la seule responsabilité du pianiste.

VOYAGE

Quarts de finale

Honens offre une « bourse de voyage » aux pianistes invités à participer aux quarts de finale dans les conditions suivantes :

- Le pianiste a choisi de se présenter à l'emplacement des quarts de finale le plus près de son lieu de résidence au moment des quarts de finale (sauf en cas d'accord avec l'administration Honens).

- Le temps de transport (train, voiture) doit dépasser quatre heures entre le lieu de résidence et la ville/le lieu des quarts de finale.
- Les coûts de transport (en classe économique) doivent dépasser 250 \$ CAD pour l'aller-retour.

Honens remboursera les quarts de finalistes, à la soumission d'une copie des billets, pour les dépenses de transport excédant 250 \$ CAD, mais jusqu'à un maximum de 750 \$ CAD.

Demi-finales

Les demi-finalistes doivent arriver à Calgary au plus tard à midi le 25 août 2018 et être prêts, au cas où ils seraient le lauréat du prix Honens, à rester jusqu'à la matinée du 16 septembre 2018. Ils ne doivent pas avoir d'autres engagements au cours de cette période. Tout manquement pourrait entraîner leur disqualification.

Honens offre des aller-retour pour les demi-finalistes.

EVENEMENTS

Quarts de finale

Berlin
Konzerthaus

New York
Merkin Concert Hall

Demi-finales et finale

Calgary
Jack Singer Concert Hall at Arts Commons

CALENDRIER DU CONCOURS

2017

1 février	Ouverture des soumissions
31 octobre	Échéance pour l'envoi d'une soumission
15 novembre	Directives du jury de sélection des candidats
29 et 30 novembre	Délibérations du jury de sélection des candidats

2018

3 à 5 mars to be confirmed	quarts de finale : New York
9 à 11 mars to be confirmed	quarts de finale : Berlin
12 à 17 avril	réunion du premier jury pour sélectionner les demi-finalistes
19 avril	les pianistes sont informés s'ils ont ou non été acceptés en tant que demi-finalistes
26 avril	date limite pour les changements de programme de concerto et de programme collaboratif
1 mai	annonce publique des demi-finalistes tirage au sort de l'ordre de passage
20 juillet	dernier jour pour informer les remplaçants en cas de désistement d'un pianiste
25 août	les demi-finalistes arrivent à Calgary
26 août	choix du piano réception de bienvenue et directives aux semi-finalistes (obligatoire)
27 au 29 août	répétitions avec le violoniste et le baryton
30 août au 3 septembre	demi-finales
3 septembre	le jury choisit trois finalistes
4 au 6 septembre	répétitions finales avec l'ensemble à vents
4 au 7 septembre	répétitions finales avec l'orchestre
5 au 7 septembre	concerts de rappel dans Calgary par les demi-finalistes qui n'accèdent pas à la finale (obligatoire)
5 au 8 septembre	rencontres entre les pianistes et le Mentor en résidence (obligatoire)
6 septembre	Finale : concerts avec l'ensemble à vents
7 septembre	Finale : concerts avec l'orchestre
7 septembre	Annnonce des lauréats et remise des prix

8 septembre

Rencontres entre les pianistes, le jury, les publicistes et les agents d'artistes (obligatoire)

DISPENSE DE FRAIS ET DROITS DE REPRESENTATION

En soumettant une candidature, un candidat accepte de se plier à toutes les règles et normes du concours de piano Honens. Il reconnaît également qu'il ne réclamera aucun cachet pour les représentations publiques qu'il peut donner dans le cadre du concours et qu'il renonce à tous ses droits lors desdites représentations.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITE

Toutes les informations contenues dans le présent document de candidature sont véridiques au moment de l'impression. Le concours de piano Honens se réserve le droit de faire des changements si les circonstances l'exigent.

Le *Guide de règles et de candidature* existe aussi en anglais. En cas de différence entre la version anglaise et la version française du texte, c'est le texte anglais qui doit être pris en compte.